

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux avril sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Valérie DREYFUS, membre élu
Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu
Mme Anne-Sophie JUDALET, membre élu
Mme Ronan GILLES, membre élu
Mme Maryse PIVAUT, membre élu
M. Sébastien ARROUËT, membre élu
Mme Solange RENAUD, membre nommé
Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé
Mme Françoise CHEVALIER-CAMUS membre nommé
M. Gilles PECOT, membre nommé

Absents excusés :

Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Nathalie ENET, membre nommé

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur général adjoint délégué à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat

12. Extension de capacité du SSIAD Orvault Sautron

Exposé

La Loire-Atlantique dispose de **trente services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** répartis sur l'ensemble du territoire, dont cinq sont gérés par des collectivités territoriales.

Face aux enjeux du vieillissement de la population (augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans et augmentation de la dépendance), l'Agence régionale de santé (ARS) bénéficie d'une autorisation d'engagement pour créer, en Pays-de-la-Loire, 2 157 places supplémentaires d'ici 2030, **dont 669 places pour le département de Loire-Atlantique**. Ces créations de places seront réalisées **par extension de capacité de SSIAD existants** et non par création de nouveaux SSIAD.

Les critères retenus par l'ARS pour établir une répartition équitable de la nouvelle offre de soin sont **la part des personnes âgées de plus de 60 ans** et le **taux d'équipement IDEL** (nombre de places en EPHAD, SSIAD, accueils de jour et hébergement temporaire, pour 1000 habitants). Le territoire Orvault-Sautron répond à ces deux critères :

- La part des personnes âgées de plus de 60 ans augmentera de 10% à horizon 2030¹, notamment sur la tranche d'âge 75-89 ans (+18% pour Orvault et +19% pour Sautron).
- Le taux d'équipement IDEL sur Orvault (13 places pour 1 000 habitants) est inférieur de quatre points par rapport à la moyenne départementale (17.6 places pour 1 000 habitants).

Compte-tenu des éléments présentés ci-dessous et afin d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population sur notre territoire, le **Centre communal d'action sociale sollicite une extension de cinq places en 2024**. Cette extension nécessitera le recrutement d'une aide-soignante supplémentaire. Le financement des nouvelles places créées se fera sur la base de la tarification actuelle du SSIAD et **sera entièrement pris en charge par l'Agence régionale de santé**.

¹ Projections établies en 2024 par l'agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN) sur la période 2020-2030

Décision

Le Conseil d'administration du CCAS décide :

- **D'APPROUVER** la demande l'extension de capacité du SSIAD Orvault-Sautron de cinq places pour l'année 2024.
- **D'AUTORISER** le Président du CCAS à signer tous les documents relatifs à cette augmentation de capacité du SSIAD Orvault-Sautron.

Débat

Monsieur ARROUËT demande le nombre de tournées des aides-soignantes.

Madame RAIMBAULT indique qu'il y a des tournées le matin et le soir, 7 jours sur 7 jours. En semaine, il y a 8 tournées le matin.

Monsieur ARROUËT demande la durée moyenne d'une intervention d'une aide-soignante.

Monsieur BREHERET indique que la durée moyenne d'intervention est de 30 minutes mais qu'elle est variable selon les patients.

Monsieur ARROUËT demande si l'extension de capacité du SSIAD répond à des réels besoins.

Monsieur BREHERET indique qu'il y a une liste d'attente (information post conseil d'administration : la liste d'attente est de 60 personnes). Les professionnels du territoire soulignent également les nombreux besoins.

Monsieur ARROUËT demande si l'extension de capacité du SSIAD est bien financée.

Madame RAMBAUT indique que cette extension est entièrement financée par l'agence régionale de santé.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 12 AVR. 2024

Extrait certifié conforme
Orvault, 10 AVR. 2024

Le secrétaire de séance

La Vice-Présidente du CCAS



Ulrich BREHERET



Valérie DREYFUS